

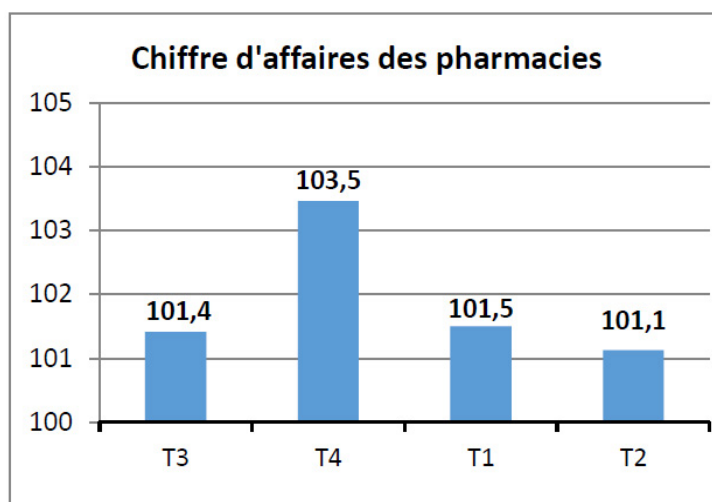
les  
**stats**  
DE VOTRE SECTEUR

**Pharmacie**  
3<sup>ème</sup> trimestre 2019

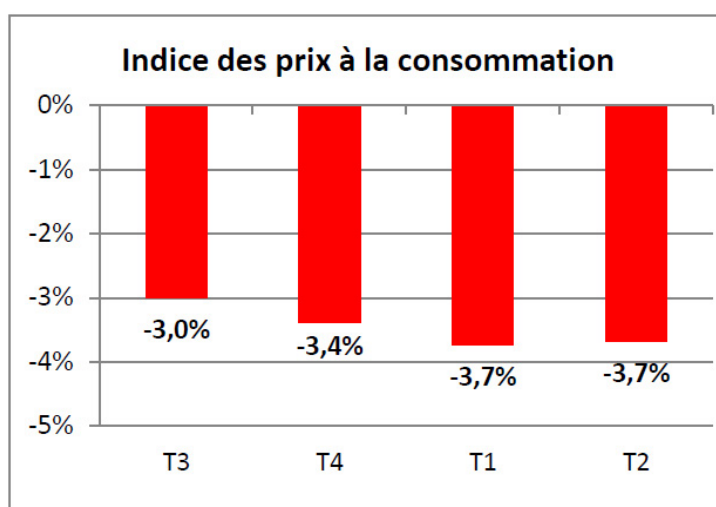
# LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Indice de chiffre d'affaires des pharmacies (NAF 47.73Z) - Base 100 au trimestre t-4.

Source : Statexpert / Environ 9 200 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 101,1 de T1 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +1,1% par rapport au deuxième trimestre 2018.



Indice des prix des produits pharmaceutiques (nomenclature COICOP 06.1.1.0) - Evolution en glissement annuel



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016. Lecture du graphique : en T2 2019, les prix des produits pharmaceutiques ont baissé de 3,7% par rapport au deuxième trimestre 2018.

# L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

## Le chiffre d'affaires

### Nouvelle hausse du chiffre d'affaires des officines pharmaceutiques.

- ▶ Durant le deuxième trimestre 2019, le chiffre d'affaires des pharmacies a progressé de +1,1%, par rapport à la même période de 2018. Une hausse dans le sillage de celles observées les trimestres précédents (à l'exception du quatrième trimestre 2018, qui avait connu une forte progression).
- ▶ In fine, sur les 12 derniers mois, le chiffre d'affaires des professionnels de la pharmacie a augmenté de près de +2%. Une progression qu'il convient de mettre en relation avec le contexte de baisse régulière (et prononcée) des prix dans le secteur.
- ▶ Autrement dit, l'activité en volume des officines de la base Statexpert a fortement progressé au cours des douze derniers mois.

## Les prix à la consommation

### Les prix des médicaments toujours nettement orientés à la baisse.

- ▶ Durant le deuxième trimestre 2019, les prix des produits pharmaceutiques se sont une nouvelle fois fortement contractés : -3,7%, par rapport au même trimestre de l'année 2018.
- ▶ Sur les douze derniers mois, l'indice des prix à la consommation des produits pharmaceutiques est en repli de 3,3%. Et, inutile de se mentir, il n'y a aucune chance que cette tendance s'inverse dans les mois et les années à venir...

# L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

## Sociale

**Convention collective nationale de la librairie.** Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective nationale de la librairie du 24 mars 2011, les dispositions de :

- ▶ L'accord du 2 juillet 2018 relatif au régime de prévoyance des salariés, conclu dans le cadre de cette convention collective.
- ▶ L'accord du 14 mars 2019 relatif à la désignation d'un opérateur de compétences (OPCO), conclu dans le cadre de cette convention collective.

### **Résiliation des contrats de complémentaire santé.**

- ▶ Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.
- ▶ La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

### **Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.**

- ▶ Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.
- ▶ Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

# L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

## Juridique

**Vaccination et télémédecine.** Deux arrêtés d'approbation des avenants n°15 et n°16 à la convention nationale pharmaceutique signent le lancement officiel de la rémunération des pharmaciens d'officine, en contrepartie de l'accompagnement d'actes de téléconsultation et de la vaccination contre la grippe saisonnière.

**Loi de santé publiée au Journal Officiel du 26 juillet 2019 : les changements pour les pharmaciens.**

▶ La généralisation du cadre simplifié du pharmacien correspondant, qui pourra renouveler des traitements chroniques et adapter des posologies en coordination avec le médecin traitant.

▶ La dispensation protocolisée de médicaments à prescription médicale obligatoire pour certaines pathologies comme la cystite.

La mise à jour de la définition de l'officine pour prendre en compte l'évolution du métier du pharmacien d'officine (entretiens pharmaceutiques, vaccination, conseil pharmaceutique, etc.).

**Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS).**

▶ Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise.

▶ Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

## Fiscale

**Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :**

▶ Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.

▶ Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

**Plans d'épargne retraite.** Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, Madelin) a été fixé par une ordonnance du 24/07/2019.

# L'ACTU DU SECTEUR

## L'actualité du secteur

**Aspirine et paracétamol pourraient ne plus être vendus en accès libre.** L'Agence du médicament cherche à limiter les risques liés à un mauvais usage des médicaments, comme le Doliprane, vendus sans ordonnance. Ils pourraient bientôt être obligatoirement rangés derrière le comptoir des pharmacies et non plus en accès libre dans les rayons.

### Homéopathie : le déremboursement et après ?

▶ Le déremboursement de l'homéopathie n'avait toujours pas été acté, dix jours après que la commission de la transparence de la Haute Autorité de santé a rendu son avis scientifique.

▶ Cependant, un second round est déjà en préparation : la disparition de l'homéopathie. Tout juste réélu à la tête du Conseil national de l'Ordre des médecins, le Dr Patrick Bouet l'a annoncé en juillet : l'instance ordinaire s'interroge sur le droit au titre d'homéopathe, et donc sur la reconnaissance de la mention « homéopathie ». Un rapport sur la question est en cours de réalisation.

## Publications, étude, salons...

**Pharmacies : moyennes professionnelles 2019.** La 27ème édition de l'étude annuelle de KPMG insiste sur le changement de modèle économique des pharmacies.

▶ « Depuis l'introduction des honoraires de dispensation en 2015, le modèle de rémunération officinale évolue d'une marge commerciale vers le paiement d'actes officinaux. La dernière évolution en date est intervenue au 1er janvier 2019 avec de nouveaux honoraires, notamment sur toute ordonnance délivrée.

▶ Selon les syndicats, à l'issue de ce dernier réglage, la part de rémunération déconnectée du prix des médicaments devrait atteindre 75%. Ce changement sans précédent traduit sans équivoque le positionnement du pharmacien d'officine comme un professionnel de santé rémunéré en majeure partie à l'acte ».

  
EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS